

23 septembre 2025

157

> Prescripteurs

> Pharmaciens propriétaires

Rappel – Fin de la couverture d'assurance d'Actemra

Dans nos communications du **20 mai 2025**, nous vous annonçons la fin de la couverture d'assurance du médicament biologique de référence **Actemra**, sauf pour les exceptions prévues. La période pour passer à un médicament biosimilaire d'Actemra se termine le **24 septembre 2025**. Si vous n'avez pas encore modifié l'ordonnance de vos patients, faites-le sans tarder.

Un médicament biosimilaire d'Actemra est présentement inscrit à la Liste des médicaments, soit le **Tyenne**. Consultez la [Liste des médicaments](#) pour connaître ses indications de paiement.

Pour en savoir plus sur les modalités de transition, consultez l'actualité [Fin de la couverture d'assurance d'Actemra](#) (pharmaciens propriétaires) ou l'[infolettre 051](#) (prescripteurs).

c. c. : Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Développeurs de logiciels de facturation – Pharmacie

Courriel et site Web	Téléphone	Heures d'ouverture
www.ramq.gouv.qc.ca/courriel	Québec 418 780-4208	Du lundi au vendredi,
www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels	Montréal 514 687-3612	de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
	Ailleurs au Québec 1 888 330-3023	(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)